



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 5

Réunion du : **Mardi 12 Octobre 2021**

Présidence : **M. BOURICHA Guy**

Présents : **Mme BERNARDINI Laurence - MM. ARROUB Amin (CTD DAP) -
GUILLAUME Loïc**

Excusés : **Mme REGNIER Ludivine (CTD PPF) - Mme VERLAQUE Aline - MM.
LEDET Thierry - PATALANO Albert - SASSO Blaise- GERBY Hubert**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Engagements des équipes

RAPPEL CORRESPONDANCES

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.
 - Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.
- LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

REGLEMENT

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe

FEUILLES DE MATCHES



1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau.

(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)

2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

> **SAINT CYR AS** : En raison de travaux, ne peut recevoir sur son terrain jusqu'à leur exécution.

JOURNEES INTERCLUBS

Garçons – U10 / U11 du Samedi 18 Septembre 2021

Garçons – U6 à U9 du Samedi 25 Septembre 2021

FEMININES – U6F à U11F du Samedi 02 octobre 2021

Le Département Technique remercie vivement les clubs d'accueil : Sites de LA CROIX VALMER - BARJOLS LES VALLONS – LE CANNET DES MAURES – SIX FOURS LE BRUSC – MAR VIVO AV S – HYERES ASPTT – LORGUES – LE LAVANDOU BORMES – VIDAUBAN FC – DRAGUIGNAN SC – OLLIOULES US – BANDOL US – TOURVES – RAMATUELLE – COGOLIN SP C – NANS LES PINS – CUERS PIERREFEU US et LA LONDE ST O ainsi que leur encadrement pour la mise à disposition de leurs installations et les moyens apportés lors des journées interclubs des 18, 25 septembre 2021 et 02 octobre 2021.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

RAPPEL

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

• **Samedi 20 Novembre 2021 : U13G/U12G - 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT U13 PITCH (APRES-MIDI)**

IMPORTANT : Actuellement le nombre de sites est insuffisant pour permettre, comme prévu, le déroulement de ce 1^{er} Tour par Plateaux. S'il s'avère qu'à la date du 19 octobre 2021 programmée pour le tirage au sort le nombre de sites souhaité n'étant pas atteint, les matchs se dérouleront par des rencontres à élimination directe.



• **Samedi 04 Décembre 2021 : U6G à U9G – PLATEAU DE NOËL FOOT DE COEUR**

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR...). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

• **Samedi 11 Décembre 2021 : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)**

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR...). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaitre au plus tôt.

Merci d'avance.

CATEGORIES U13G – U12G

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour « FESTIVAL FOOT PITCH U13G/U12G »

Le tirage au sort du 1^{er} Tour du Festival Foot U13G/U12G (à jouer le Samedi 20 Novembre 2021) aura lieu le Mardi 19 Octobre 2021 à 15 Heures 00 au siège du District – Bureau du Département Technique.

Les clubs désirant assister à ce tirage y sont invités.



FEMININES

Engagements des Equipes au 12 octobre 2021

U6F / U8F – FOOT à 4 (12 Equipes)

BRIGNOLES AS – COGOLIN SP C – CARQUEIRANNE LA CRAU US – HYERES ASPPT – MAR VIVO AV S – TOULON SP C – LE REVEST FC – HYERES FC – SC DRAGUIGNAN – LA BAIE RC – LA LONDE ST O – LE BEAUSSET JS

U9F / U11F – FOOT à 5 (30 Equipes)

BRIGNOLES AS – TOULON ELITE FUTSAL - COGOLIN SP C – CARQUEIRANNE LA CRAU US – HYERES ASPPT – MAR VIVO AV S 1 – MAR VIVO AV S 2 – NANS LES PINS - TOULON SP C 1 – TOULON SP C 2 - LE REVEST FC – PIVOTTE SERINETTE ET – HYERES FC – SAINT MANDRIER US - DRAGUIGNAN SC – PUGET SUR ARGENS FC – LA SEYNE FC 1 – LA SEYNE FC 2 - LE BEAUSSET JS – LA BAIE RC 1 – LA BAIE RC 2 – TOULON EST - LORGUES ET 1 - LORGUES ET 2 - SIX FOURS LE BRUSC FC – LES VALLONS AS 1 – LES VALLONS AS 2 – LA LONDE ST O – BESSE SPORTS - FREJUS SAINT RAPHAËL ENT

U12F / U13F – FOOT à 8 (14 Equipes)

BRIGNOLES AS – CARQUEIRANNE LA CRAU US – HYERES ASPPT – LE CANNET DES MAURES - TOULON SP C – LE REVEST FC – HYERES FC 1 – HYERES FC 2 – LA CADIÈRE US - FREJUS SAINT RAPHAËL ENT - DRAGUIGNAN SC – PUGET SUR ARGENS FC 1 – PUGET SUR ARGENS FC 2 - LA SEYNE FC

DESIDERATA

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U12/U13F

CARQUEIRANNE LA CRAU US

LE REVEST FC



GARÇONS

PLATEAUX 1^{ère} Phase - Déroulement des plateaux

U13G – U12G – U11G – U10G

Déroulement des plateaux 1^{ère} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var – TECHNIQUE – PLATEAUX (choisir la catégorie).

DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondante à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S

U12G Honneur - GRIMAUD FC

U11G Honneur – TARADEAU O

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13G

FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence

U12G

CARQUEIRANNE LA CRAU US 3

FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A

U11G

LORGUES ET S

FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence

U10G

CARQUEIRANNE LA CRAU US 1

PIGNANS US Honneur



EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G

CARQUEIRANNE LA CRAU US 1

BANDOL US Excellence - Pré Excellence

FREJUS SAINT RAPHAËL Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 - Honneur

U12G

SPORTING CLUB TOULON Excellence 1

US VAL D'ISOLE Excellence

LORGUES ET S

CARQUEIRANNE LA CRAU US 1

BRIGNOLES AS Excellence

LA LONDE ST O Excellence

RIANS US Honneur

FLAYOSC AC Pré Excellence

U11G

CARQUEIRANNE LA CRAU US 1

CARQUEIRANNE LA CRAU US 2

BRIGNOLES AS Excellence

US VAL D'ISOLE Honneur

BANDOL US Pré Excellence - Honneur

FLAYOSC AC Pré Excellence

U10G

BRIGNOLES AS Excellence

US VAL D'ISOLE Honneur

BANDOL US Honneur

FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence

FLAYOSC AC Pré Excellence

Prochaine réunion

Mardi 19 Octobre 2021

Le Président : Guy BOURICHA